

Présentation de l'éducation à l'orientation

Contexte de la formation des professeurs principaux

Dans le Bassin de Sarcelles 13/03/2001

Présentation personnelle

- Deux activités : directeur de CIO et coordonnateur de formation continue à l'IUFM de Versailles sur le thème de l'orientation et de l'insertion.
- A partir de 95, j'ai préparé la circulaire académique sur l'EAO, la coordination du dispositif de formation, la publication d'un document (Coup de vent sur l'orientation, cap sur l'éducation), et la gestion du site consacré à l'EAO.
- Le recteur Bancel ayant demandé une relance de l'EAO, j'ai participé à l'animation du groupe académique d'un texte qui est mis en discussion dans les réunions dans les bassins avec le recteur.

Introduction

D'où vient l'éducation à l'orientation ?

A la fin du ministère de Bayrou sont publiées deux circulaires concernant l'éducation à l'orientation pour le collège et pour le lycée. Une troisième a été rédigée pour les lycées professionnels, mais suite au changement de ministère, n'a pas été publiée.

Ces circulaires font suite à un mouvement d'intégration de l'aide à l'orientation au sein du curriculum scolaire, qui avait commencé sous le ministère Savary.

Distribution du tableau présentant la circulaire du collège, et commentaire rapide pour pointer un certain nombre d'éléments.

Puis proposition du plan de mon intervention.

Contexte du siècle

Utiliser la courbe d'accès au bac. Trois modifications essentielles :

- Scolarisation généralisée, le temps de la scolarité
- Scolarisation des deux sexes, garçons et filles
- Généralisation du projet professionnel comme modèle d'insertion sociale

Contexte historique d'apparition du thème de l'éducation à l'orientation

Dans le texte académique ceci est écrit : (transparent)

Aujourd'hui la question de l'orientation s'organise autour de trois préoccupations :

- Comment gérer les parcours scolaires ?
- Comment participer au développement de la personnalité de chacun ?
- Comment préparer chacun à gérer son orientation et son insertion sociales et professionnelles tout - au - long de la vie ?

Donc trois thèmes donc à explorer rapidement que je retraduis ainsi

Le fonctionnement de l'institution, son organisation, son évolution.

La montée du thème de l'individu, de la personne.

La question sociale, quel nouveau mode d'insertion, de contrat social est en train de s'organiser (organisation/désorganisation).

Dans le contexte général où l'école est maintenant l'un des dispositifs social majeur à préparer, transformer un jeune enfant en un membre d'une société.

L'institution

Son organisation matérielle...

Les trois états du système (utilisation du transparent).

Histoire de la répartition sociale, le maintien de la structure sociale, extraction et promotion. Aujourd'hui ? Avec une reprise (?) du rôle des entreprises ? D'où une responsabilité sociale de l'école dans la justification de la répartition sociale.

L'égalité et l'équité, depuis les années 80 le principe développé en premier dans les ZEP la discrimination positive. Ces derniers jours, l'entrée à Sciences Po.

La coupure, les coupures

La fermeture institutionnelle, le modèle du lycée l'a emporté sur celui du primaire. Le principe de l'internat, et d'une manière générale, le principe de l'école comme principe intégrateur dans la société et donc comme séparation par rapport aux idéologies familiales...

La coupure interne entre deux types d'acteurs, les agents de l'institution et les sujets de l'institution. La relation est irréversible, totalement asymétrique.

Les règles du parcours

Ce que nous appellerons les procédures d'orientation. Une réglementation très développée....

D'une autorité absolue à un partage des responsabilités.

Avec une interrogation à partir de la loi d'orientation de l'éducation nationale de 1989. Va-t-on donner tout pouvoir aux parents ? Interrogation ouverte précisément au cours du ministère Bayrou. Rapport défavorable. Expliquer....

Globalement c'est donc la question du pouvoir qui s'est trouvé travaillé au cours de ce siècle. Et je me demande si on peut encore vraiment décrire le monde scolaire à partir d'un modèle institutionnel ?

Jean-Louis Dérouet travaille depuis bientôt vingt ans sur l'hypothèse de la confrontation de trois univers de représentations :

- La référence à la loi (c'est le modèle institutionnel classique)
- La référence à la production, l'école produit et répond à des demandes (c'est l'organisation, le management).
- La référence à la communauté locale, au groupe réel qui vit dans cet espace. Espace de confrontation, de co-construction, d'arrangements.

La personne

La référence à la loi de 1989

"Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté." (Article 1^{er} de la Loi d'orientation sur l'éducation). Et l'article 8 sur le droit à l'information et au conseil.

D'une manière générale, la montée de l'individu dans le social. Les valeurs de l'individuel. Le thème de "l'autonomie". Les comportements familiaux, l'enfant-roi, l'enfant désiré... La recomposition des familles... Valeur de l'individuel, mais aussi solitude, solitude réel, familles monoparentales, "laisser-aller" familial/sur responsabilisation de l'enfant, sur-activité...

Dans le domaine juridique, plusieurs évolutions également :

Les droits de l'enfant

La protection des personnes (le recours en général)

Contexte général de la crise des identités. Voir le livre de Claude Dubard.

Le social

Référence pendant très longtemps à un modèle linéaire, adéquationniste et stable.

La formation précède l'emploi. On a la succession, école, formation professionnelle, qualification, emploi (stable et pour la vie) éventuellement pour une frange, une promotion sociale.

Système des conventions, relation entre qualification et postes.

Relation adéquate entre les capacités, aptitudes des individus et les "métiers" et professions.

Il a été remis en cause successivement par différentes crises

Le premier choc pétrolier et la première montée du chômage, au moment précisément où la loi sur la formation continue se met en place en France. Le plein emploi.

L'insertion des jeunes avec entre autre le rapport Schwartz en 81. Insertion sociale et professionnelle. Difficulté, manque de formation professionnelle, mais pas seulement, et aussi, un temps de plus en plus long d'une manière générale entre la sortie et l'insertion.

Dernièrement l'étude sur la cohorte de la génération de 92. La stabilité à 30ans.

Autrement dit il est de plus en plus illusoire de penser la relation directe entre formation et emploi.

Enfin les évolutions de fond dans le monde du travail

Rapidité du changement technologique et changement des pratiques professionnelles.

La production de plus en plus liée aux services.

La demande et la gestion financière, instabilité des emplois et des entreprises, Mondialisation...

Et l'organisation du travail, où l'on voit d'une manière générale le passage d'un mode de fonctionnement "prévu" abstraitement en dehors des individus (le rôle des Directions du développement), au profit d'un fonctionnement basé sur la réaction de l'individu (du collaborateur comme on dit maintenant). Le principe des conventions est remis en cause. Passage du poste et de la qualification, et contrat et aux compétences.

L'analyse des trois pôles

Les contextes institutionnels aujourd'hui

L'Europe et le Conseil européen

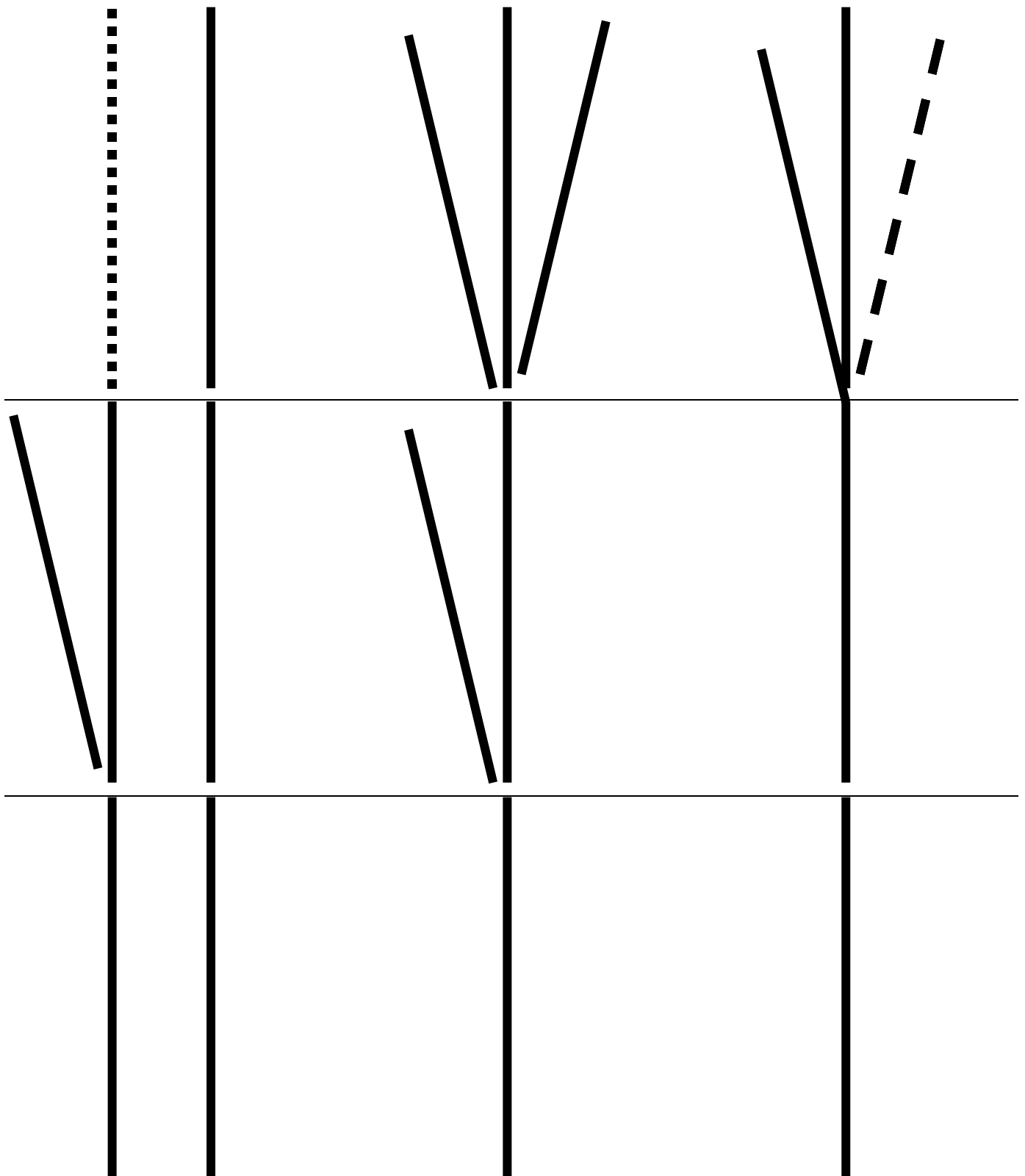
Le Conseil régional d'Ile-de-France

L'académie de Versailles

Aujourd'hui la question
de l'orientation s'organise
autour de trois préoccupations

- Comment gérer les parcours scolaires ?
- Comment participer au développement de la personnalité de chacun ?
- Comment préparer chacun à gérer son orientation et son insertion sociales et professionnelles tout - au - long de la vie ?

Les trois états du système



Jusqu'en 60

Jusqu'en ?

Avenir ou futur ?

Article premier (modifié par les lois n os 94-665 du 4 août 1994 et 98-657 du 29 juillet 1998) .

- L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit, la répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situations objectives, notamment en matière économique et sociale.

Elle a pour objet de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté de bénéficier d'actions de soutien individualisé.

La maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. L'intégration scolaire des jeunes handicapés est favorisée. Les établissements et services de soins et de santé y participent.

Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. Ils dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. Cette formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales. Les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves. Dans l'enseignement supérieur, des activités physiques et sportives sont proposées aux étudiants.

Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves.

Les élèves et les étudiants élaborent leur projet d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations y contribuent.

Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées avec le concours notamment des administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. Elles visent notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les établissements scolaires veillent, dans l'organisation des activités périscolaires à caractère facultatif, à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves.

L'éducation permanente fait partie des missions des établissements d'enseignement ; elle offre à chacun la possibilité d'élever son niveau de formation, de s'adapter aux changements économiques et sociaux et de valider les connaissances acquises.

Loi d'orientation de l'éducation nationale
Loi n o 89-486 du 10 juillet 1989
(modifié par les lois n os 94-665 du 4 août 1994 et
98-657 du 29 juillet 1998) .

Article premier

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit, la répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situations objectives, notamment en matière économique et sociale.

Elle a pour objet de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté de bénéficier d'actions de soutien individualisé.